

QU'EST CE QUE L'ERGONOMIE ?

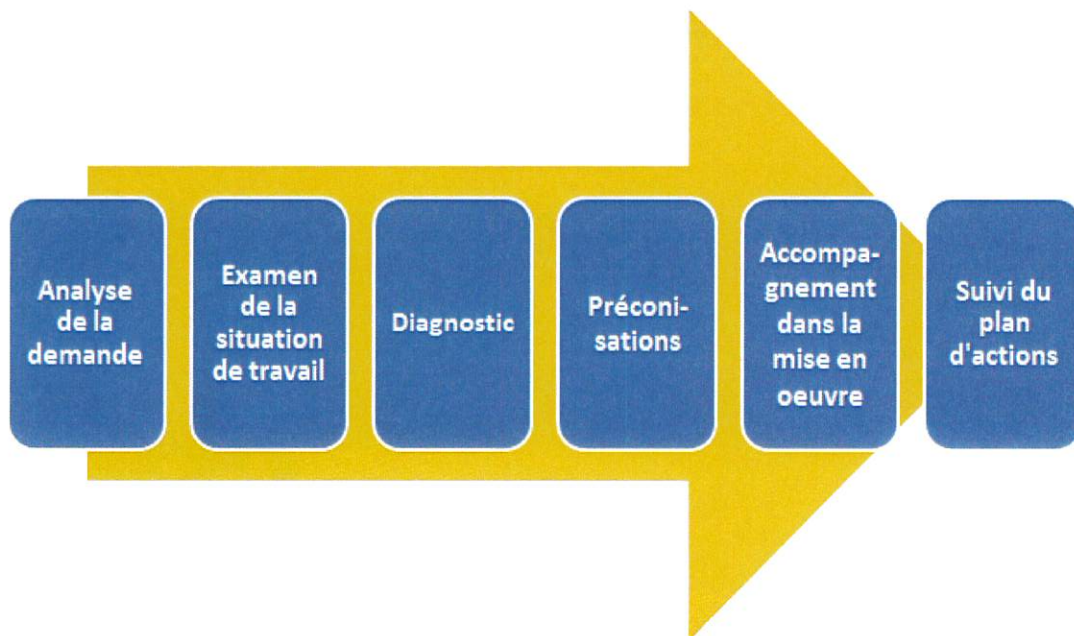
L'ergonomie consiste à comprendre le travail pour le transformer.

L'ERGONOMIE : UNE APPROCHE GLOBALE ET SYSTEMATIQUE

- Mise en lumière des conditions réelles du travail
- Identification des contraintes de l'activité et analyse des écarts entre les capacités des agents et les exigences du poste
- Co-construction de solutions pour aménager/adapter la situation de travail.

L'approche globale permet d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents afin de prévenir les risques potentiels d'inaptitude : une solution individuelle conduit à une approche de prévention collective.

LA DÉMARCHE D'INTERVENTION



L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP (RQTH / RESTRICTIONS D'APTITUDE)

- Aménagement et/ou adaptation des postes de travail pour les rendre compatibles avec l'état de santé des agents en situation de handicap
- Compensation du handicap par du matériel et des équipements spécifiques dont le surcoût peut être pris en charge par le FIPHFP
- Accompagnement pour la demande d'aide au financement auprès du FIPHFP.

LES PROJETS ARCHITECTURAUX

Assistance à maîtrise d'ouvrage/maitrise d'oeuvre dans les projets de conception de nouveaux locaux ou de réaménagement des espaces de travail.

Pourquoi ne pas y avoir pensé avant ?

Cette question revient très souvent lorsque l'on parle de l'utilisabilité et de la fonctionnalité d'un bâtiment.

Mieux les espaces et l'organisation seront adaptés à l'activité, moins ils seront sources de contraintes pour les agents.

LES PROJETS DE PREVENTION GLOBALE DES ATTEINTES À LA SANTÉ LIÉES A LA PENIBILITE DES CONDITIONS D'EXERCICE DE CERTAINS METIERS

- Professionnels de la petite enfance
- Agents des services techniques
- Agents de restauration collective.

⇒ Identification des déterminants de l'activité générateurs de risques pour la santé (TMS, lombalgies, ...) et propositions d'actions pour améliorer les conditions de travail, anticiper et prévenir l'usure professionnelle et les situations d'inaptitude
⇒ conseils dans l'aménagement global des postes et des locaux de travail, ...

Neutralité et impartialité :

Le respect des règles déontologiques dans l'intérêt des collectivités constitue l'une de nos valeurs fondamentales, tant au niveau de l'accès à nos services que de la qualité des prestations fournies.

Confiance :

le Centre de Gestion se positionne en « tiers de confiance » pour vous aider à analyser et choisir la solution adaptée à vos besoins.

Adaptabilité :

Face aux nombreuses évolutions juridiques, financières et sociétales, le Centre de Gestion imagine de nouveaux services adaptés à votre structure

Proximité :

Etablissement public départemental, le Centre de Gestion permet une grande réactivité de par sa connaissance des spécificités du territoire.

NOUS CONTACTER

☎ 03.26.69.99.19

✉ ergonome@cdg51.fr

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

11 rue Carnot - CS 10105 - 51007 Châlons en Champagne Cedex

☎ 03.26.69.44.00

<https://51.cdgplus.fr/>

ACCES CDG51

Autoroute A4 : sortie 28 Saint Etienne au Temple

Lignes de bus n°1, n°2, n°3 et n°5 : arrêt Saint Eloi

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h / 13h30 - 17h30



L'ERGONOMIE ou l'adaptation du travail à l'homme

